

NORMANDY BEACH RACE
Arrêté de stationnement Place du Général De Gaulle
Samedi 20 et dimanche 21 septembre

EV ARR 2025- 524

LE MAIRE DE OUISTREHAM-RIVA-BELLA

VU la loi n° 82/213 du 2 mars 1982, modifiée par la loi n°82/623 du 2 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles 2211.1, 2212.1/2/5, 2213.1/2/4,

VU les dispositions du Code de la Route, notamment les articles R44, R225, R227,

VU l'arrêté du 24 avril 1975 approuvé le 2 juillet 1975 portant règlement général de circulation à OUISTREHAM,

VU l'article R610-5 du Code Pénal

VU la demande de l'association Normandy Beach Race représentée par Monsieur Marc FELIX sollicitant l'autorisation d'organiser la Normandy Beach Race à Ouistreham Riva-Bella du 19 au 21 septembre 2025.

CONSIDERANT qu'il est indispensable de réserver aux organisateurs certains espaces publics de la commune et de réglementer la circulation pour permettre l'installation et le bon déroulement de la manifestation, tout en préservant la sécurité des personnes et des biens.

ARRETE

Article 1 :

Le samedi 20 septembre et le dimanche 21 septembre 2025 de 7h à 9h, le stationnement sur le parking principal de la place du Général De Gaulle (cf. plan) sera interdit au stationnement à l'exception des véhicules autorisés par les organisateurs de la Normandy Beach Race.

Article 2 :

Les différentes interdictions seront matérialisées par des barrières et des panneaux, dont la mise en place sera assurée par les services techniques de la Ville.

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera :

- Transmise à : Monsieur le Lieutenant de la brigade de Gendarmerie, Monsieur le Commandant du Centre de Secours, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la Directrice des Services Techniques, Monsieur le Directeur événementiel, Marc Felix
- Insérée aux : Recueil des actes Administratifs de la Commune et- Registre des arrêtés du Maire

Fait à Ouistreham Riva-Bella, le 11 septembre 2025

Le Maire

Romain BAIL



